

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ☒ 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/55

Séance du 2 juillet 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	22

Date de la convocation
26 juin 2024

Date d'affichage
26 juin 2024

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

Le 2 juillet 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Monsieur Pascal ATGER, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Monsieur Laurent CLERC, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Nelly DEMOULIN, Monsieur Samuel ESPERANDIEU, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Olivier LELONG, Monsieur Olivier MAURAS, Monsieur Jacky MIALHE, Monsieur Rémy OFFREDI, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Madame Isabelle VALY, Monsieur Bernard VEIRUN

Absents excusés : Madame Meriem LAMARTI, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Régine VIDAL

Absents : Madame Claudie CARMONA HUGUET, Madame Tess PUJADE

Procurations :

Mme Orlane CHABASSUT a donné procuration à M. Bernard CREISSEN
Mme Sylvie GALTIER a donné procuration à M. Olivier LELONG
Mme Evelyne RICHARD a donné procuration à M. Jean-Michel PERRET (maire)
M. Abdrani GAROUCHE a donné procuration à M. Olivier MAURAS
M. Patrick GUY a donné procuration à Mme Maryse BAUDRY-BOURGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel ESPERANDIEU

DOMAINE & PATRIMOINE - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONFÉRANT UN DROIT DE SERVITUDE A ENEDIS POUR L'INSTALLATION D'UNE CANALISATION SUR LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE PARCELLE BX 0104

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2211-1 et L.2241-1, Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la signature d'une convention de servitude entre la Commune et Enedis pour l'installation d'une canalisation souterraine et ses accessoires sur le domaine privé communal, en la parcelle suivante :

Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits
BX	0104	LA LEGUE

Monsieur le Maire précise que cette convention a pour objet de permettre à Enedis d'installer les ouvrages précités, pour les besoins du service public de distribution d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'APPROUVER** les termes de la présente convention
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,
Saint Hilaire de Brethmas, le 3 juillet 2024

Le Maire,
Jean Michel PERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif est accessible par le site internet, www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com